

## Planter une Ripisylve dans un contexte agricole

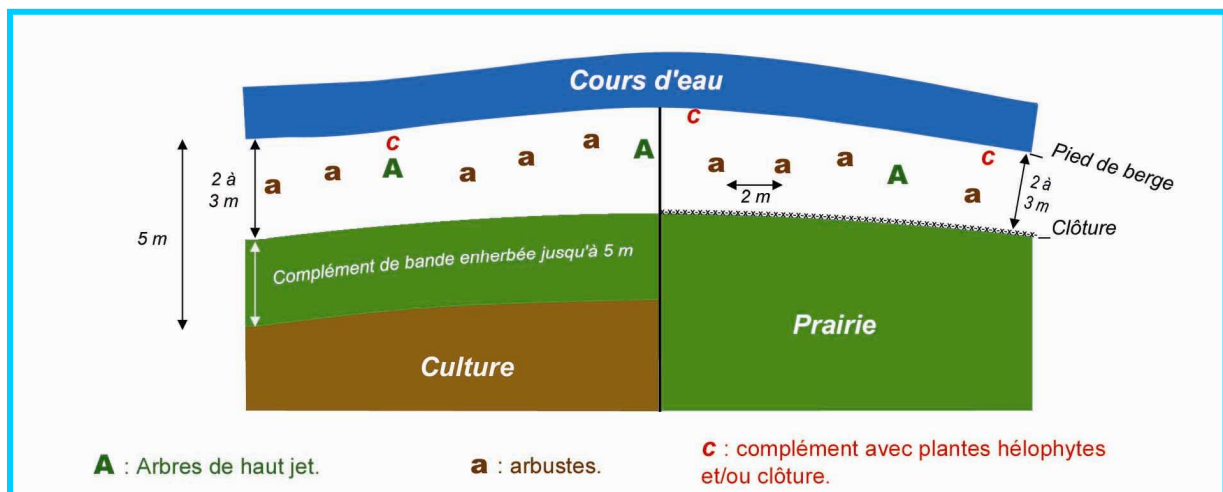
**Recommandation générale :** la directive « Nitrates » impose la conservation d'une bande non travaillée de 5 m de large minimum entre la berge des cours d'eau et les parcelles agricoles. Cette bande peut être soit enherbée, soit boisée avec des essences adaptées au maintien des berges, soit un mixte "herbe - haie".

Dans un contexte agricole, la plantation sera essentiellement composée d'arbustes avec la présence d'un arbre, de temps à autre, pour marquer le paysage.

Si les prairies ne sont pas directement concernées par cette directive, la plantation d'une ripisylve permet d'assurer un meilleur maintien des berges. Pour éviter les dégradations du bétail sur les rives et les plantations, on installera une clôture efficace.

### ► CHOISIR SON MODE D'INSTALLATION (choix non exhaustifs)

- **Plantation sur une seule rangée avec alternance de plants**

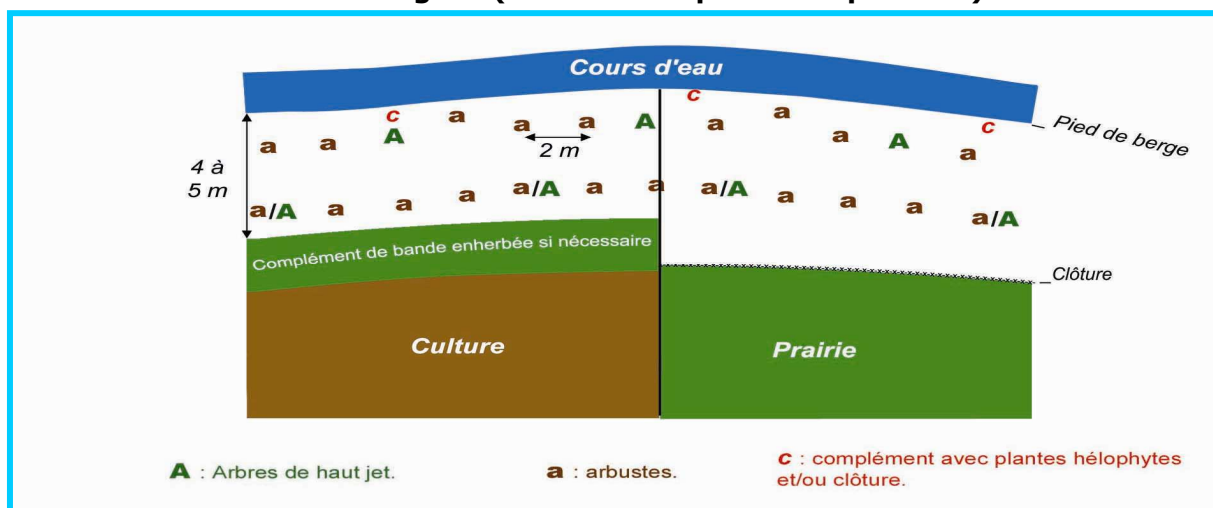


Le principal intérêt de ce type de plantation est sa faible emprise sur les terres agricoles. Elle est cependant moins efficace en termes de piégeage d'intrants qu'une bande boisée plus conséquente. En bordure de prairies pâturées, l'introduction d'arbustes épineux est à déconseiller, car elle peut représenter un danger pour les bovins.



▲ Bande enherbée entre la culture et la ripisylve ;  
Commune de Thurageau (86)

- **Plantation sur deux rangées (variante en quinconce possible)**



Les deux rangées de plantations augmentent sensiblement l'efficacité de la ripisylve, notamment au niveau de la filtration des effluents agricoles. Pour les prairies, des arbustes épineux pourront être plantés côté rive, sans risque pour le bétail.

► **PLANTER EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE ET DE LA CAPACITÉ ÉROSIVE**

- **En présence de prairies pâturées :**

Hauteur berge	Faible capacité érosive	Forte capacité érosive
➤ Berge haute (sup. à 1 m)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arbres conseillés : au choix (1)</li> <li>• arbustes conseillés : au choix (1)</li> <li>• complément(s) : clôture obligatoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b> : Frêne commun</li> <li>• <b>a</b> : ajouter des boutures de saule (2)</li> <li>• <b>c</b> : clôture obligatoire et utiliser la technique du tressage (3)</li> </ul>
➤ Berge basse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b> : au choix(1)</li> <li>• <b>a</b> : au choix (1)</li> <li>• <b>c</b> : clôture obligatoire et plantes hélophytes (ex : Iris)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b> : Aulne glutineux ou Frêne commun</li> <li>• <b>a</b> : ajouter des boutures de saule (2)</li> <li>• <b>c</b> : utiliser des plantes hélophytes (ex : Iris) ou des déflecteurs. (3)</li> </ul>

- **En présence de cultures :**

Hauteur berge	Faible capacité érosive	Forte capacité érosive
➤ Berge haute (sup. à 1 m)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arbres conseillés : au choix (1)</li> <li>• arbustes conseillés : au choix (1)</li> <li>• complément(s) : aucun complément conseillé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b> : Frêne commun</li> <li>• <b>a</b> : ajouter des boutures de saule (2)</li> <li>• <b>c</b> : utiliser la technique du tressage (3)</li> </ul>
➤ Berge basse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b> : au choix mais réduire les densités (1)</li> <li>• <b>a</b> : au choix (1) mais augmenter les densités</li> <li>• <b>c</b> : utiliser des plantes hélophytes (ex : Iris) ou des déflecteurs (3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b> : Aulne glutineux</li> <li>• <b>a</b> : ajouter des boutures de saule</li> <li>• <b>c</b> : utiliser des plantes hélophytes (ex : Iris) ou des déflecteurs (3)</li> </ul>

(1) voir fiche "Liste des végétaux"

(2) voir fiche "Les saules"

(3) voir fiche "La restauration des ripisylves"



Pour plus de renseignements, contactez votre technicien :



Établissement public du ministère chargé du développement durable